

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quatre février deux mille vingt-deux, s'est réuni en visioconférence le dix février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures et trente minutes, en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel).

Absente : GOUJA Sonia à l'ouverture de séance et à l'approbation des procès-verbaux.

Secrétaires : M. HOUCINI Mohamed est désigné secrétaire de séance du début de séance jusqu'à 01h19 et M. LE ROUZES Estéban de 01h19 jusqu'à la clôture de la séance.

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 16 décembre 2021 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 18/11/2021 et du 16/12/2021 à l'unanimité des suffrages exprimés.

➤ FINANCES

1-Rapport d'orientations budgétaires 2022.

Le Conseil municipal, **prend acte** qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2022 s'est tenu en séance le 10 février 2022 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA

Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, prennent acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022].

Suspension de séance à 22h34

Réouverture de séance à 22h46

2-Modification d'une Autorisation de Programme (AP) Crédits de Paiement (CP).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, révisé la répartition des crédits de paiement (CP) pour l'opération de reconstruction du gymnase du Parc comme suit :

	Création 12 nov. 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 sept. 2019	Modification 10 juil. 2020	Modification 26 nov. 2020	Modification 8 avril 2021	Modification 30 sept. 2021	Modification 10 fév.2022
Montant global de l'AP	6 909 424,00	6 909 406,00	6 909 406,00	7 617 184,00	7 617 184,00	7 617 184,00	7 162 597,23	7 162 597,23
CP 2018	767 378,00	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82
CP 2019	3 480 945,00	1 200 000,00	1 200 000,00	595 124,65	595 124,65	595 124,65	595 124,65	595 124,65
CP 2020	2 661 101,00	5 312 968,18	5 312 968,18	2 700 000,00	2 944 000,00	1 921 034,76	1 921 034,76	1 921 034,76
CP 2021				3 925 621,53	3 681 621,53	3 620 000,00	3 850 000,00	3 393 351,16
CP 2022						1 084 586,77	400 000,00	856 648,84

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ ENVIRONNEMENT

3-Approbation de la convention de partenariat entre l'association Environnement 92 et la ville de Fontenay-aux-Roses.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la convention de partenariat entre l'association Environnement 92 et la ville de Fontenay-aux-Roses pour une durée de deux ans, renouvelable une fois pour la même durée sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ VOIRIE

4-Approbation de la convention de surveillance et d'entretien du Passage Supérieur Augustin Claude entre la Ville et la RATP.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la convention de surveillance et d'entretien du Passage Supérieur Augustin Claude entre la Ville et la RATP pour une durée de cinq ans, renouvelable tacitement, et pour un montant annuel de 2 667,02 € HT soit 3 200.42 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

5-Approbation de la convention de surveillance et d'entretien de la passerelle Pelnard entre la Ville et la RATP.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la convention de surveillance et d'entretien de la passerelle Pelnard entre la Ville et la RATP pour une durée de cinq ans, renouvelable tacitement pour un montant annuel de 2 128.41 € HT/an soit 2 554.10 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout documents y afférents.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ ACCES AU DROIT

6-Approbation de la convention de renouvellement relative au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit / Point-Justice des Blagis.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la convention de renouvellement relative au fonctionnement de la maison de justice et du droit / Point-Justice des Blagis pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction et autorise le Maire à signer ladite convention.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ CULTURE

7-Don d'une œuvre d'art « Hommage à Boris VILDÉ » de l'artiste Adomas SAMOGITAS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte le don de l'artiste Adomas SAMOGITAS, avec les charges, participe au paiement d'une partie de la fonderie en versant directement à l'artiste la somme de 5.000 euros TTC et autorise le Maire à signer le contrat relatif au don et tous documents, nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ RESSOURCES HUMAINES

8-Actualisation du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- crée l'emploi suivant :

- Un poste d'ingénieur à temps complet

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Ingénieur (+1)	5	0	6	0

- autorise que dans l'hypothèse où cet emploi ne pourrait être pourvu par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels dans le cadre de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Les contractuels seraient recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article 3-1 et 3-2 de la loi, pour les emplois de catégorie A B C ou faisant référence à l'article 3-3 de la loi pour les emplois de catégorie A ou faisant référence à l'article 38. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

9-Rapport dans le cadre du débat de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire.

Le Conseil municipal, **prend acte** du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, prennent acte].

➤ DROITS DES FEMMES

10-Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil municipal, **prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur la base des données 2021

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, prennent acte].

➤ MOTION

Motion en faveur d'une annulation partielle de la hausse de la taxe foncière décidée en 2021, déposée par Mergy Gilles, Conseiller municipal :

Rapport de présentation :

Le 8 avril 2021 la majorité municipale de Fontenay-aux-Roses a décidé une revalorisation de la taxe foncière pour un montant prévisionnel de recettes supplémentaires de 1,3 M€.

Pour justifier cette hausse de la fiscalité, les arguments suivants avaient été mis en avant :

- Risque d'explosions des dépenses sociales et de solidarité dans le cadre du contexte épidémique ;
- Risque de non-compensation intégrale par l'Etat de la suppression progressive de la taxe d'habitation ;
- Perte de la dynamique d'évolution des recettes fiscales.

Les premières estimations concernant l'accostage budgétaire sur 2021 ainsi que les perspectives de croissance du produit des impôts et des taxes sur 2022 sont de nature à conduire à revoir cette décision.

Ainsi :

- Les dépenses de fonctionnement dans leur globalité n'ont augmenté que de 600 k€ environ en 2021 : si l'épidémie de la COVID a en effet entraîné des dépenses supplémentaires (en partie compensées par des aides publiques), elle a aussi conduit à faire des économies (restauration scolaires, cérémonies...);

- L'application d'un coefficient correcteur aux nouvelles recettes de taxe foncière pour la ville (qui relève d'une décision supra communale) nous permet de bénéficier d'une dynamique d'évolution de la taxe foncière deux fois plus importante que celle en vigueur pour la taxe d'habitation ;
- La revalorisation des bases fiscales qui s'appliquera en 2022 (indépendamment de toute décision des taux) conduira à une hausse de 3,4%, ce qui est une hausse sans précédent depuis 30 ans.

Dans ces conditions nouvelles de maîtrise des dépenses et d'explosion spontanée des recettes fiscales, il convient de revoir au moins partiellement la décision prise en 2021 afin de rendre aux Fontenaisiens une partie du pouvoir d'achat perdu

Ce sont les raisons je sou mets au vote de notre assemblée plénière la motion suivante :

Au regard de l'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement de la ville et de la forte croissance prévisionnelle des recettes, le conseil municipal, réuni en séance plénière le 10 février 2022, demande à Monsieur le Maire de Fontenay-aux-Roses de proposer au moment du vote du budget une diminution du taux de la taxe foncière de 27,73% à 26,15%, soit la moitié de la hausse décidée en 2021.

Motion rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés

VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, votent contre]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

Suspension de séance à 00h35.

Réouverture à 00h44.

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au 04 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h36, le 11 février 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME



Fontenay-aux-Roses, le **15 FEV. 2022**

Le Maire

Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie